

Demande d'Admission à l'AGCV-suissetec

Association genevoise des entreprises de de chauffage
et de ventilation



1. Raison sociale :
.....
2. Nom :
Prénom :
3. Adresse :
.....
.....
4. Téléphone :
Fax :
E-mail :
Site Internet :
5. Type d'activités :
.....
6. Début de l'activité de l'entreprise :
.....
7. Date de l'inscription au Registre du Commerce :
.....
8. L'entreprise est-elle affiliée à une autre
association professionnelle ? OUI NON
Si oui laquelle :
- 9a. Personnel d'exploitation :
- 9b. Apprentis :
- 9c. Personnel d'administration :
10. Responsable technique :
Nom :

Prénom :

Qualification (titre et date) :
.....
.....
.....
.....

Je déclare avoir pris connaissance, en reconnaître le caractère obligatoire et me soumettre aux dispositions, des Statuts de suissetec AGCV, Association Genevoise des entreprises de Chauffage et de Ventilation, ainsi que des Règlements en vigueur d'une part, des statuts et règlement administratif et financier de suissetec/CH d'autre part, et avoir répondu consciencieusement aux questions.

Fait à, le

Timbre de l'entreprise

Personne(s) engageant valablement l'entreprise :

Nom et Prénom :

Signature :

Nom et Prénom :

Signature :

(Voir au verso en ce qui concerne certains aspects juridiques)



Secrétariat : Av. Eugène-Pittard 24
Case 264, 1211 Genève 12
Tél. 022.702.03.04, Fax 022.702.03.00
Email : mbg@mbg.ch
Url : www.mbg.ch

RAPPEL INDICATIF CONCERNANT LES PERSONNES AUTORISEES A ENGAGER VALABLEMENT L'ENTREPRISE

En règle générale, engagent valablement l'entreprise pour une affiliation auprès des associations et caisses de compensation professionnelles :

- pour les entreprises en raison individuelle : le titulaire de la raison de commerce ;
- pour les sociétés en nom collectif : l'un des associés sauf inscription contraire au Registre du Commerce ;
- pour les sociétés anonymes : l'un des (ou les) administrateurs ou encore l'une des (ou les) personnes disposant de la signature sociale ou d'une procuration et dont les pouvoirs sont inscrits au Registre du Commerce ;
- pour les sociétés à responsabilité limitée : l'un des (ou les) associés gérants ou un tiers disposant de la signature sociale ou d'une procuration et dont les pouvoirs sont inscrits au Registre du Commerce.

